



DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2019 / 2020





- Fiche d'inscription**

- Formulaire de nouvelle adhésion FFA (A remplir par tous, anciens ou nouveaux licenciés)**

- Charte de l'athlète signée par l'athlète et/ou parents**

- Certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition de moins de 6 mois ou questionnaire de santé envoyé par la FFA complété et conforme**

- Photocopie recto verso de la pièce d'identité (ou copie du livret de famille)**

- 1 photo d'identité récente à coller sur fiche de renseignements**

- Paiement de la cotisation**

- Autorisation parentale pour les athlètes mineurs**

- Document « Interclubs 2020 » pour les licences compétition à partir de cadets**

- Document Inscription Equipe des Officiels**

Pour les athlètes de nationalité étrangère, la photocopie d'une quittance de loyer et de la carte de séjour vous seront demandées.

Permanences de retour des dossiers du 4 septembre au 01 Octobre :

- Lundi : 18h-20h
- Mardi : 18h-20h
- Mercredi : 14h-20h
- Jeudi : 18h-19h
- Vendredi : 18h-20h
- Samedi : 10h-11h30

TARIFICATION SAISON 2019-2020

	Liévinois	Non Liévinois	Type de Licence
Baby Athlé	80€	100€	Découverte
Mini-Poussins, Poussins,	110€	130€	Découverte
Benjamins, Minimes	110€	130€	Compétition
Cadets à Masters Spécialités, Demi- Fond, Trail	120€	140€	Compétition
<u>Loisirs</u>			
Marche Nordique - Remise en forme	70€	80€	Santé
Running – PPG	100€	120€	Santé Ou Running*

Possibilité de Paiement en 3 fois
10% de remise sur la globalité à partir de 2 licences dans la même famille
Paiements acceptés : Espèces, Chèque, Carte bleue, Pass'Sports, Tickets loisirs Caf, Chèques ANCV, Chèques Sport et Bien-être Actobi

**Licence Running : Possibilité de participer à des courses hors stade (à l'exclusion des championnats) en présentant sa licence*



Horaires des entrainements

Groupe D'entraînement	Lieux	Référent	Horaire(s)	Type de Licence
Baby-Athlé	Lundi : Espace Bondeaux	Martine Démarez	Lundi : 17h45-18h45	DECOUVERTE
Mini-Poussins	Stade Rollencourt	Fanny Clause	Mercredi: 10h30-12h00 Samedi: 10h-11h30	DECOUVERTE
Poussins	Stade Rollencourt	Martine Démarez	Mercredi : 16h-17h30 Vendredi : 18h-19h30	DECOUVERTE
Benjamins	Stade Rollencourt	Georges Burzicki	Mercredi : 14h-16h Vendredi : 18h-20h +Séances bonus Spécialités	COMPETITION
Minimes	Stade Rollencourt	Valentin Marciniack	Mercredi : 17h30-19h30 Vendredi : 18h-20h +Séances bonus Spécialités	COMPETITION
Séances Bonus	Stade Rollencourt	Nathan Duporge Léa Gazzo Thibault Menanteau Nicolas Duchateau Guillaume Baudelle Mathieu Viseur Georges Burzicki	Lundi : 18h-20h (Sprint-haies) Lundi : 18h-20h (Longueur/Triple) Lundi : 17h30-19h (Perche) Lundi : 18h30-20h (Demi-fond/Cross) Mardi : 18h-20h (Lancers) Mardi : 18h-19h30 (Sauts) Mardi : 18h-20h (Marche Athlétique)	Les jeunes benjamins et minimes seront orientés dans les séances bonus par leur référent
Demi-fond Hors-Stade/Piste	Stade Rollencourt	Vincent Matton	Mardi : 18h15-20h30 Jeudi : 18h15-20h30 Dimanche : 9h00-11h00	COMPETITION
Trail	Stade Rollencourt	Nicolas Duchateau	Lundi: 18h30-20h30 (PPG:Méliza) Mercredi: 18h30-20h30 Vendredi : 18h30-20h30 Dimanche : 9h-12h	COMPETITION
Sauts	Stade Rollencourt	Thibault Menanteau Léa Gazzo Mathieu Viseur	Lundi: 17h30-19h (perche) Lundi: 18h-20h (Longueur/Triple) Mardi : 18h-19h30	COMPETITION
Lancers	Stade Rollencourt	Guillaume Baudelle	Mardi: 18h-20h Vendredi: 18h-20h (Poids)	COMPETITION
Sprint/Haies	Stade Rollencourt	David Gordons	Mardi: 18h30-20h Mercredi: 17h30-19h30 Vendredi: 18h30-20h Dimanche: 10h30-12h	COMPETITION
Marche Athlétique	Stade Rollencourt	Georges Burzicki	Mardi: 18h-20h	COMPETITION
Préparation Physique	Stade Rollencourt	Manu W	Mercredi: 18h30-20h30 Samedi: 10h-11h30	LOISIR/ RUNNING
Running	Stade Rollencourt	Séverine Deltombe	Mardi : 18h30-20h Jeudi : 18h30-20h	RUNNING
Remise en Forme	Stade Rollencourt	Fanny Clause	Lundi: 14h15-15h30 Mercredi: 18h15-19h30	LOISIR
Marche Nordique	Stade Rollencourt	Georges Burzicki	Jeudi: 14h-16h	LOISIR



USAL ATHLETISME
1, rue Montaigne- Parc Rollencourt
62800 LIE VIN
Tel: 07.68.72.78.45
Mail: usal-athle@lievinathletisme.fr

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2019-2020

GROUPE (S) d'entraînement:.....

TYPE DE LICENCE:

Découverte (Baby, Mini-poussins, Poussins)

Compétition Loisirs Running

Nom:..... Prénom:.....

Date de Naissance:.....

Adresse:.....

Code Postal:..... Ville:.....

Email de contact (Obligatoire):.....

Email de contact n°2 (si besoin):.....

Numéro de Téléphone de contact :.....

Numéro de Téléphone de contact n°2:.....

Sport-étude collège ou lycée de Liévin: OUI NON

Personne à prévenir en cas d'urgences:

Nom:.....Prénom..... N° tel:.....

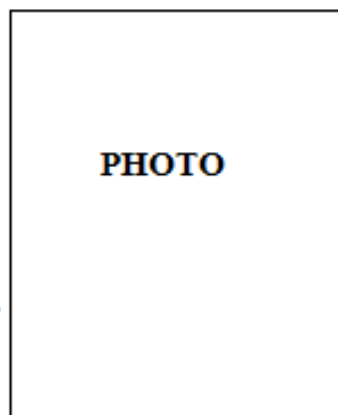
Profession:.....

Pour les Athlètes mineurs:

Profession du Père:..... Profession de la Mère:.....

Fait à Le:

Signature: (un parent pour les mineurs)



PHOTO



CHARTRE DE L'ATHLETE

Toute personne souhaitant intégrer le club doit avoir lu et accepté cette charte

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ENTRAINEMENTS

L'**assiduité** aux séances d'entraînement est indispensable pour que l'objectif de progression soit atteint.

Le **respect des horaires de début et de fin est indispensable** au bon déroulement des séances.

Pour les catégories Baby-athlé, mini-poussins et poussins, les parents devront **accompagner et reprendre leur enfant à l'intérieur de l'enceinte** où se déroule l'entraînement. Vous ne devez jamais laisser seul votre enfant si aucun encadrant n'est présent.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

Tout athlète convoqué à une compétition par le club ou son entraîneur se doit d'y participer, notamment pour les deux tours d'interclubs, sauf pour raison médicale avec présentation d'un certificat médical.

Si un athlète est engagé sur une compétition et se trouve dans l'impossibilité d'y participer, il devra en faire part rapidement au club, dans les délais impartis par la Fédération, afin que celui-ci puisse annuler son engagement et éviter au club des sanctions financières, **un certificat médical sera demandé pour justifier de l'absence**. En cas de non-respect de cet article, le club pourra prendre des sanctions envers l'athlète.

Pour les jeunes catégories, nous demandons aux enfants de **participer aux compétitions** ; au minimum 1 cross, 1 compétition en salle, 1 compétition sur piste. Les enfants n'ayant fait aucune compétition dans la saison ne seront pas prioritaires pour les réinscriptions l'année suivante. Pour les engagements aux compétitions, nous vous demandons de respecter les délais communiqués, si ce délai est dépassé, il ne sera plus possible d'inscrire votre enfant.

ARTICLE 3 : PORT DU MAILLOT DU CLUB

Le **port du maillot du club est obligatoire pour toute compétition officielle** (Championnats) et pour toute compétition organisée par le club.

ARTICLE 4 : ETHIQUE SPORTIVE

Tout licencié au club s'engage à :

- Respecter les consignes édictées par les dirigeants et les entraîneurs lors des entraînements et des compétitions lorsque celles-ci ne sont pas contraires à sa sécurité ou à sa santé.
- Respecter ses adversaires.
- Respecter les officiels (*juges et bénévoles*) lors des compétitions.
- Avoir un comportement, lors des compétitions sportives ou au sein du club, en parfaite adéquation avec les valeurs fondamentales du sport, en se conformant strictement aux règlements de la FFA et aux règles de bienséance.

Tout membre se faisant remarquer pour mauvaise conduite, pour des actes ou des propos incorrects lors des entraînements, des compétitions ou sur les réseaux sociaux, est susceptible de se voir sanctionné ou exclu du Club.

ARTICLE 5 : RESPECT DU MATERIEL

Tout licencié au club s'engage à respecter le matériel et les installations

L'athlète devra notamment :

- Aider à sortir et ranger le matériel avant et après les entraînements.
- Respecter le matériel et les équipements.
- Respecter les locaux mis à disposition du club.

ARTICLE 6 : VIE DU CLUB

En tant qu'athlète ou parent d'athlète je m'engage à participer à la vie du club. En effet le club est une association qui organise des événements nécessitant des bénévoles et chaque adhérent est donc un bénévole potentiel.

J'accepte les termes de la charte de l'athlète de l'USA Liévin Athlétisme

Signature de l'athlète

Signature d'un parent
pour l'athlète mineur

Signature du Président

Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° :

NOM : _____	Prénom : _____
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date de naissance : ____/____/____ (jj/mm/aaaa)
Nationalité : _____	
<i>(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)</i>	
Adresse complète : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Adresse Email (obligatoire) : _____	
N° de téléphone (portable) : _____	N° de téléphone (fixe) : _____
Type de Licence choisie :	<input type="checkbox"/> Licence Athlé Compétition <input type="checkbox"/> Licence Athlé Santé <input type="checkbox"/> Licence Athlé Running <input type="checkbox"/> Licence Athlé Découverte <input type="checkbox"/> Licence Athlé Entreprise <input type="checkbox"/> Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)
 - Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
 - Pour la Licence Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
 - Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :
 Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, _____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____ autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
 En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)
 La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :
 - aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
 - aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0.81 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).
 J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée
 ou
 Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique
Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :
 Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : ci@athle.fr
 Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié : _____
 (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

INTERCLUBS 2020

Vous avez choisi de prendre une licence Compétition au sein de l'USAL. Vous êtes donc « prétendant » pour participer aux Interclubs 2020, un des moments les plus importants dans l'année pour notre club...

Deux dates doivent être cochées dans votre calendrier :

- **Les Dimanche 3 Mai 2020 et Dimanche 17 Mai 2020.**

Chaque athlète est invité à participer à cet événement en pratiquant sa discipline mais parfois aussi à pallier à des « manques » en disputant une autre discipline. C'est pourquoi nous vous invitons à cocher ci-dessous les épreuves que vous pourriez disputer mais également celles pour lesquelles vous aimeriez une initiation par nos entraîneurs lors d'ateliers mis en place en amont des interclubs.

Merci à vous toutes et tous pour votre engagement !

NOM Prénom :

COURSES :

	100 m		200m
	400m		800m
	1500m		3000m
	100mH pour les féminines 110mH pour les masculins		400mH
	3000m Steeple pour les masculins		3000m Marche pour les Féminines 5000m Marche pour les masculins
	Relais 4*100m		Relais 4*400m

SAUTS :

	Longueur		Triple saut
	Perche		Saut en Hauteur

LANCERS :

	Lancer de Poids		Lancer de Disque
	Lancer de Javelot		Lancer de Marteau

REJOIGNEZ L'EQUIPE DES OFFICIELS !!

Imaginez un 100m sans starter... Impossible !
Cependant, avec le manque de mobilisation nous risquons d'en arriver là. En effet, une compétition sans officiels, c'est-à-dire sans juge ne peut se dérouler...

L'athlétisme a besoin de vous, le club a besoin de vous !

Parents, Jeunes Athlètes, Athlètes, mobilisons-nous pour faire vivre notre sport.

Pour devenir officiel, c'est simple :

- 2 heures de formation suivies d'un examen écrit (QCM)
- Participer à des demi-journées de compétition pour valider le diplôme (3 à 5 demi-journées)

Ensuite, profitez d'une compétition pour encourager vos enfants, vos frères et sœurs, vos amis, vos camarades de club, pour venir juger et aider le club !

Il ne suffit pas de le faire que l'année de la formation, mais aussi les années suivantes !
De plus des évolutions sont possibles : juge régional puis juge fédéral.

Pour vous remercier de votre engagement pour le club, une carte cadeau vous sera offerte selon le nombre de vos participations¹.

Si vous êtes intéressés et vous souhaitez vous investir pour le club et pour l'athlétisme, je vous remercie de remplir le formulaire, afin que vous puissiez devenir juge.

Faisons de l'USAL un club fort... un club participatif !

On a besoin de vous !!

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Je souhaite participer à la formation afin de devenir juge, ainsi qu'aux demi-journées obligatoires pour valider mon diplôme.

J'accepte également d'être sollicité(e) en cas de nécessité.

Je m'engage pour la saison 2019/2020 et les saisons suivantes à officier pour le club.

Des calendriers avec les compétitions vous seront remis, seront à remplir en fonction de vos disponibilités, et à rendre au secrétariat.

Date :

Signature :

¹ **A savoir: 1 demi-journée = 10 euros.**